

# APPEL À CANDIDATURE

## RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION

2025-2026  
1 CURATEUR·ICE  
\* 2 ARTISTES

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN  
D'IVRY — LE CRÉDAC  
La Manufacture des OEillets 1, place  
Pierre Gosnat 94200 Ivry-sur-Seine  
France +33 (0)1 49 60 25 06  
[www.credac.fr](http://www.credac.fr) [contact@credac.fr](mailto:contact@credac.fr)

Entrée libre  
Du mercredi au vendredi : 14:00-18:00  
Le week-end : 14:00-19:00  
Fermé les jours fériés  
Métro 7, Mairie d'Ivry  
RER C, Ivry-sur-Seine  
Vélib, station n°42021 Raspail -  
Manufacture des OEillets

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN  
D'INTÉRÊT NATIONAL

Membre des réseaux TRAM, DCA et  
BLAI, le Crédac reçoit le soutien  
de la Ville d'Ivry-sur-Seine, du Ministère  
de la Culture — Direction Régionale  
des Affaires Culturelles d'Île-de-France,  
du Conseil Régional d'Île-de-France et  
du Conseil départemental du Val-de-  
Marne.

Dossier de candidature et demande  
d'informations à : [residence@credac.fr](mailto:residence@credac.fr)

La résidence bénéficie du soutien de  
la Ville d'Ivry-sur-Seine et de la DRAC  
Île-de-France

Soutenu  
par

  
**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**IVRY**  
5/ SEINE

# LE CRÉDAC

# APPEL À CANDIDATURE POUR LA RÉSIDENCE 2025-2026 DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'IVRY — LE CRÉDAC

## LA RÉSIDENCE 2025-2026 : 1 CURATEUR·ICE × 2 ARTISTES

Le Crédac propose pour la saison 2025-26 une résidence de recherche et d'expérimentation dédiée à un groupe de travail composé d'un·e curateur·ice et de deux artistes. Ce dispositif a pour objectif de favoriser un processus de production dans le dialogue et l'échange.

Cette résidence est à destination :

- D'un·e curateur·ice en début de carrière, ayant des expériences de commissariat d'exposition et d'écriture de textes, qui propose deux artistes dont il·elle suivra le travail au cours de la résidence,
- De deux artistes, en début ou milieu de carrière, ne travaillant pas déjà en duo, qui s'engageront dans un processus de production en dialogue dans l'atelier du Crédac.
- Le·a curateur·ice et les deux artistes constituent un groupe de travail autour d'un projet commun pour candidater à la résidence, qu'ils soient déjà en dialogue ou que le groupe se constitue à l'occasion de ce contexte.

Cette session de résidence a pour but de donner les moyens :

- Au curateur · à la curatrice : d'accompagner, dans leur processus de production, deux artistes qu'il·elle a proposé·es et dont la pratique stimule sa recherche personnelle ; d'encourager des échanges communs ; de proposer un regard critique sur la pratique respective des deux artistes et les liens qui peuvent être soulignés entre elles.
- À chacun·e des deux artistes : de développer un projet de production personnel, tout en entretenant un dialogue au sein d'un espace et d'un temps de travail communs, de profiter de l'accompagnement de le·a curateur·ice.
- Au groupe de travail de trois personnes : de bénéficier de l'accompagnement d'une structure professionnelle et d'une diffusion de leur projet commun, notamment grâce à une publication dédiée.

Leur collaboration mutuelle dans ce contexte permettra de nourrir leurs projets futurs. La session de résidence n'aboutira pas cependant à une exposition au Crédac.

Le programme inclut au cours de la résidence des moments d'échange à destination du public, à définir ensemble :

- Une rencontre pour présenter le travail des résident·es au public, au moment le plus pertinent pour elleux et pour le Crédac,
- Des portes ouvertes de l'atelier en fin de résidence pour présenter les pratiques respectives des artistes, avec l'intervention du·de la curateur·ice,
- Des actions à destination de publics locaux, notamment des publics scolaires, mises en place par le Bureau des Publics du Crédac. Ces actions, à construire ensemble, avec la volonté des résident·es, bénéficieraient alors d'un budget supplémentaire dédié.



## PUBLICATION EN RÉSIDENCE



*En résidence* est une publication annuelle et gratuite, dédiée aux projets des résident·es du Crédac. La collection, lancée en 2022, a été pensée avec le studio de design graphique Kiösk, créateur de l'identité graphique du centre d'art, qui réalise un numéro pour chaque session de résidence.



Chaque numéro, coordonné par l'équipe du Crédac, est pensé par les résident·es, en collaboration avec le studio Kiösk qui en propose une mise en forme spécifique à chaque projet.



Pour la session 2025-26, *En résidence* n°5 pourra être dédié à la pratique des deux artistes, et son contenu écrit par le·a curateur·ice.



## COMMENT ET QUAND CANDIDATER



Pour assurer un traitement équitable des candidatures, veuillez nous faire parvenir un document unique, en français, ne dépassant pas 20 pages (photos comprises), réunissant les éléments suivants :

- 
- une biographie et un CV détaillé pour chacun·e des candidat·es,
  - pour les artistes, une sélection des travaux en arts visuels précédents légendés succinctement (n'hésitez pas à mentionner des liens vers des vidéos en ligne),
  - pour le·a curateur·ice, une sélection de projets et de textes,
  - une note d'intention (maximum 3000 signes) du·de la curateur·ice, ou co-signée par le groupe de travail, soulignant notamment l'intérêt de mettre en œuvre un dialogue entre la démarche artistique des deux artistes, les motivations et ce que ce contexte spécifique pourrait apporter à chacun·e et à la dynamique du groupe de travail.
  - vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.



Merci de respecter scrupuleusement ces critères.



Votre dossier regroupera tous les éléments de votre candidature, joints au sein d'un document unique. Ce dossier nous parviendra en pièce jointe d'un courriel, de 15 Mo maximum.



Vous pourrez faire parvenir le dossier de candidature, ou toute demande d'informations relative à l'appel à projet, par courriel à l'adresse suivante : [residence@credac.fr](mailto:residence@credac.fr)



Date limite d'envoi des projets : le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 à minuit.

## LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CRÉDAC

Situé en milieu urbain, à Ivry-sur-Seine, le Crédac existe depuis 1987 et a été labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national en 2018.

Implanté depuis 2011 sur le site de la Manufacture des Œillets (un bâtiment industriel emblématique de l'architecture fonctionnaliste du début du XX<sup>e</sup> siècle), le Crédac est un lieu de création et de production pour les artistes français-es et étranger-es.

Il organise plusieurs expositions par an, développe des projets éditoriaux et un programme culturel à travers des discussions publiques, des rencontres, des débats.

Le Crédac accueille des artistes en résidence depuis 2020 avec le soutien de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Simon Boudvin et Tiphaine Calmettes ont été accueilli-es grâce au «programme régional de résidences d'artistes» de la Région Île-de-France.

En 2022 le Crédac a lancé son programme annuel de résidence de recherche et d'expérimentation avec le soutien de la DRAC Ile-de-France, proposant un projet spécifique à chaque édition :

2022-23 : une recherche ancrée sur le territoire avec Paul Heintz,

2023-24 : une recherche approfondissant les réflexions du Bureau des publics et du centre d'art dans son ensemble avec le collectif Ostensible,

2024-25 : une recherche transversale arts et sciences avec l'artiste Noémie Sauve et l'écologue, chercheuse CNRS au MNHN Meredith Root Bernstein, en collaboration avec la DAC d'Ivry.

La résidence de recherche bénéficie du soutien de la Ville d'Ivry sur Seine et de la DRAC Ile-de-France.

## CONDITIONS D'ACCUEIL

Le programme est ouvert à tout-e artiste et curateur-ice, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française, disposant toutefois d'un moyen d'hébergement en Île-de-France (la résidence de recherche n'est pas associée à l'attribution d'un logement).

Le responsable de la production et chargé de la résidence du Crédac est l'interlocuteur privilégié des résident-es dans les divers aspects de la résidence et accompagne les résident-es pour mener à bien leur projet.

Le responsable de la communication accompagne les résident-es plus spécifiquement pour la communication et la publication.

L'équipe du Bureau des publics accompagne les résident-es dans tout projet ou toute activité à destination des publics.

## L'ESPACE DE TRAVAIL

Les résident-es bénéficient d'un atelier de 60m<sup>2</sup>, disposant d'un point d'eau, situé au deuxième étage du bâtiment.

Cette configuration leur assure une certaine autonomie par rapport au reste de l'activité du Crédac, tout en permettant une interaction facile avec l'équipe du Centre d'art, situé au 3<sup>e</sup> étage.

Les résident-es bénéficieront, en plus de l'atelier de résidence, de l'atelier technique du Crédac, offrant un espace confortable et disposant d'un ensemble d'équipements et de matériaux dédiés au bois.

Pour des raisons de contraintes de sécurité liées au bâtiment, le Crédac ne pourra pas accueillir des activités de production impliquant certains aspects du travail du métal, comme le meulage ou la soudure, ni accueillir des appareils électriques présentant des risques d'incendie.

Le Crédac n'a pas d'équipements de production spécifiques autres que ceux dédiés au travail du bois (par ex. pas d'imprimante 3D, de four à céramique, etc.).

## CADRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements du Centre d'art et des résident-es accueilli-es est signée au début de la résidence.

Les résident-es devront justifier d'un régime de sécurité sociale, avoir un numéro de Siret permettant d'émettre des factures et fournir un justificatif de responsabilité civile.

Les résident-es doivent s'engager de pouvoir mener un travail de recherche assidu sur la période prédéfinie.

## BUDGET

La résidence est dotée d'un budget global de 14 000 euros répartis, de manière indicative, comme ceci :

- Une bourse de résidence de 2 500 euros versée à chaque résident-e au titre des honoraires ainsi qu'aux dépenses liées aux besoins personnels :  
Pour les deux artistes : au titre des honoraires de recherche et de production,  
Pour le-a curateur-ice : au titre des honoraires de suivi ponctuel et régulier des deux résident-es artistes, et de la conception du contenu de la publication.  
Soit un total de 7 500 euros
- Un budget de recherche/production permettant de prendre en charge des frais de production, des dépenses de recherches, des invitations à des personnes extérieures, etc.  
Ce budget s'élève à 3 500 euros.
- Un budget dédié à la publication *En résidence* pour la conception graphique, les frais d'impression, les droits d'auteurs et les droits de reproduction.  
Ce budget s'élève à 3 000 euros.

*Les budgets de recherche/production et d'édition seront ventilés en fonction du projet des résidents.*

## CALENDRIER

La période de résidence est prévue entre mi-octobre et fin février environ. L'espace de travail pouvant être mis à disposition au-delà (sous réserve).

La publication est conçue au fil de la résidence, puis elle est mise en forme et façonnée entre février et mars pour un lancement au printemps 2026.

## SÉLECTION

Une présélection sera effectuée par des membres de l'équipe du Crédac début juin 2025.

Un jury étudiera les propositions présélectionnées et recevra des candidats à la fin juin. Il sera composé :

- de membres de l'équipe du Crédac, ainsi que de son conseil d'administration,
- d'agent-es de la Direction des affaires culturelles de la Ville d'Ivry,
- d'un-e représentant-e de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Les lauréat-es seront sélectionné-es selon les critères suivants :

- expériences de commissariat / de production précédentes, permettant une certaine autonomie,
- qualités artistiques et théoriques du projet,
- pertinence de la manière dont le groupe s'empare du contexte pour penser un projet en dialogue,
- singularité de la proposition.

Le comité sélectionnera les lauréat-es au début de l'été 2025.